

Europe 1992

Rapport du groupe de travail

Sommaire

PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Il est évident qu'un certain nombre de répercussions de l'intégration de la CEE en 1992 sur le commerce des produits agricoles et alimentaires devront être abordées dans le cadre d'autres négociations internationales en cours. Les problèmes d'accès et de concurrence sur les marchés tiers, et en particulier le niveau de protection de la CEE contre les importations de produits agricoles primaires et transformés, ne peuvent être tranchés que dans le cadre de l'actuelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM) de l'Uruguay Round (GATT). Les entraves techniques, qui peuvent nécessiter la modification de nos pratiques d'expédition et de transformation, si nous désirons maintenir notre accès aux marchés, devront être traitées dans nos relations bilatérales avec la CEE et également dans les NCM et dans les travaux des organismes normatifs internationaux, tels que la Commission du Codex Alimentarius et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

L'uniformisation des normes en Europe devra également être soumise à l'attention des groupes de travail sur l'harmonisation, dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Etats-Unis. L'adoption de normes différentes en Europe et en Amérique du Nord serait néfaste, tandis que l'élaboration de normes communes devrait se révéler profitable au secteur agricole à l'échelle de la planète.

Il faudra suivre l'évolution de la situation en Europe par l'entremise des missions canadiennes en poste à Bruxelles et auprès des Etats membres, et coopérer avec les autres pays qui étudient également les répercussions commerciales du processus d'intégration. Des contacts réguliers avec l'industrie canadienne seront nécessaires si l'on veut faire en sorte que les diverses inquiétudes suscitées par les projets de règlements soient soumises à l'attention des autorités de la CEE.

PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONSEQUENCES

Le marché de la CEE est difficile à percer en raison du régime de prélèvements variables qui y rend prohibitif le prix de la plupart des importations de produits agricoles primaires et